



livrer la solution pertinente



Université de Moncton

Régime de retraite des professeurs, professeures et bibliothécaires

Actualisation du régime - Statut du projet, analyses additionnelles et résultats Étapes 4 et 5

*Préparé par Conrad Ferguson
11 janvier 2013*

Ordre du jour

- Résumé des résultats de l'évaluation actuarielle au 31.12.2011
- Bref compte rendu des dernières discussions
- Plan de travail et résultats à ce jour
- Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012
- Estimations des coûts
- Analyses stochastiques
- Sommaire
- ANNEXES

Résumé résultats évaluations actuarielles

Élément	31.12.2010 6,5%	31.12.2011 6,0%
Valeur actuarielle des actifs (après lissage)	149 583 000	145 350 000
Passif actuariel	170 392 000	186 094 000
Surplus/(Déficit actuariel)	(20 809 000)	(40 744 000)
Coût d'exercice total (en % masse salariale sans plafond)	9,59 %	10,86 %
Paiements spéciaux requis par la loi (en % masse salariale sans plafond)		
- déficit du 31 décembre 2010	4,16 %	4,16 %
- déficit du 31 décembre 2011	---	3,45 %
Somme des coûts (en % masse salariale sans plafond)	13,75 %	18,47 %
Cotisation des participants et participantes (en % masse salariale sans plafond)	7,08 %	6,91 %
Contributions patronales selon entente avec participants et participantes (en % masse salariale sans plafond)	7,08 %	11,56 %
Masse salariale sans plafond	41 471 000	43 355 000

Bref compte rendu des dernières discussions

- Rencontre du 5 septembre 2012
 - Étapes 1 à 3 sont complétées
 - Étapes 4 et 5 sont avancées, mais exigent analyses additionnelles
 - › Besoin de refaire certaines analyses financières pour 2 ou 3 options avec résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011
 - Expérience défavorable en 2011
 - Nouvelle table de mortalité est prévue prochainement
 - Discussion des régimes à risques partagés (nouvelle législation)
 - › Option pas retenue étant donné le stade avancé des discussions courantes
 - › Pourrait être examiné à une date ultérieure
 - Options sélectionnées pour analyses financières
 - Nouvel échéancier

Bref compte rendu des dernières discussions

- Rencontre du 26 octobre 2012
 - Résultats des analyses additionnelles
 - Actualisation toujours possible malgré résultats défavorables de 2011
 - Discussion des facteurs permettant de faire un choix parmi les trois options analysées
 - Sélection d'une option préférée et des paramètres à utiliser pour une analyse financière plus approfondie et axée sur la gestion du risque

Plan de travail et résultats à ce jour

Étape	Objectifs	Statut	Résultats	À compléter
1	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre risques financiers; • Établir principes de bases; • Définir éléments à étudier; et • Discuter modèle de gouvernance 	Complété	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncé de principes • Préférence pour modèle de gouvernance actuel • Risques et enjeux définis 	<p>S . O.</p> <p>Voir Annexe A pour énoncés de principes</p>
2	Établir paramètres d'un régime actualisé	Complété	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de remplacement de revenu net visé entre 70% et 80% incluant régimes publics produit un revenu adéquat après la retraite (environ 1 000 \$ net ou plus par semaine) • Prestations minimales à 1,4 % par année de service avec Règle de 90 • Préférences 1,5% par année de service avec ou sans Règle de 90 	<p>S . O.</p> <p>Voir Annexe B pour les détails</p>

Plan de travail et résultats à ce jour

Étape	Objectifs	Statut	Résultats	À compléter
3	Évaluations des coûts de diverses options; et définir 2 ou 3 pistes de solution	Complété	<p>Pistes définies :</p> <ul style="list-style-type: none">• Service passé selon la formule actuelle• Retraite selon les règles actuelles pour service passé• Déplafonner le salaire au début à 134 833 \$ indexé (en dollars de 2013)• Minimale : 1,4 % avec salaire final 3 ans et R90• Préférée : 1,5 % avec salaire final 3 ans sans R90	Finaliser rapport au niveau du comité et afficher sur le site web

Plan de travail et résultats à ce jour

Étape	Objectifs	Statut	Résultats	À compléter
4	Analyse stochastique pour évaluer risques avec chaque piste de solution	Complété	<p>Pistes définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piste préférée s'est avérée abordable basé sur résultats au 31.12.2010. Piste minimale est abordable, mais est un peu inférieure à la préférence du Comité • Discussions des résultats mène à une observation que dans 95% ou plus des scénarios économiques, les cotisations patronales n'excèdent pas 12 % (95^e percentile à 12 % ou moins) • Conclusions ci-dessus sont à vérifier avec résultats au 31.12.2011, étant donné la détérioration de la situation financière du régime en 2011 	<p>Aucun rapport à ce stade-ci</p> <p><u>Important</u> Limite de tolérance pour cotisations est à déterminer.</p> <p>Voir Annexe C pour résultats préliminaires.</p>

Plan de travail et résultats à ce jour

Étape	Objectifs	Statut	Résultats	À compléter
5	Développer politique de financement et prestations	Incomplet	<ul style="list-style-type: none"> • À partir des résultats de l'évaluation 2010, semble possible de gérer le risque à l'intérieur d'un niveau de tolérance des cotisations patronales de 12% (pas confirmé) si : • Au maximum, la prestation choisie est de 1,5 % sur un salaire final 3 ans pour le service futur seulement – marge de manœuvre très mince, s'il y en a une après 2011 • Politique de placement est modifiée • Politique de financement limite utilisation de surplus à l'excédent de 115 % sur base ouverte 15 ans • Politique de prestations établie pour réagir aux scénarios qui produisent des cotisations trop élevées 	<ul style="list-style-type: none"> • Option préférée a été sélectionnée • Allouer dans les analyses stochastiques pour une amélioration de l'espérance de vie selon études récentes • Réviser politique de placement à la lumière de ces choix et visant une distribution des actifs plus pratique que celle présentée précédemment

Plan de travail et résultats à ce jour

Étape	Objectifs	Statut	Résultats	À compléter
6	Communications aux participants et participantes et à la direction	À venir	À venir	À venir
7	Documentation et application	À venir	À venir	À venir
8	Implantation	À venir	À venir	À venir

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

- Facteurs importants
 - Impossible de dé plafonner le service avant la date d'actualisation à ce stade-ci
 - › Dispense de solvabilité serait enlevée
 - › Coût ne serait pas abordable avant même de considérer le déficit de solvabilité
 - › Analyses effectuées démontrent qu'à court terme le dé plafonnement n'est pas essentiel pour fournir une pension adéquate avec de longues années de service
 - Impossible d'améliorer les rentes des retraités et retraitées sans attirer l'élimination de la dispense de solvabilité et d'attirer des coûts inabordables pour l'Université
 - Actualisation du régime à 2 % du salaire final 3 ans n'est pas possible à l'intérieur des cotisations actuelles
 - Choix se situe entre 1,4 % et 1,5 % de crédit de rente avec ou sans le maintien de la règle de 90
 - › 1,4 % avec règle de 90 met l'accent sur les retraites prématurées qui ne sont pas accessibles à tous les participants et participantes
 - › 1,5 % sans la règle de 90 donne accès à une meilleure prestation à plus de participants et participantes (tous reçoivent 1,5 % alors que règle de 90 bénéficie seulement ceux et celles qui ont les années de service requises)

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

Résumé des prestations

Éléments	Service <u>avant</u> la date d'actualisation	Service <u>à partir</u> de la date d'actualisation
Crédit de rente par année de service	2,0 %	1,5 %
Base salariale (moyenne)	Meilleures 3 années consécutives	Meilleures 3 années consécutives
Plafond salarial (en \$ 2013)	86 111 \$ fixe	134 833 \$ indexé
Rente annuelle maximale par année de service	1 722 \$	2 022 \$ pour retraite en 2013.* Augmente à chaque année pour retraite dans les années futures selon l'augmentation de la rente maximale pour fins d'impôts
Allocation de l'employeur pour cotisation à un RÉER personnel	9 % de l'excédent du salaire entre 86 111 \$ et 134 833 \$	Aucune
Règles pour l'âge de retraite pour pension non réduite	65 ans ou règle de 90 entre 60 et 65 ans	65 ans
Réduction pour retraite prématurée	3,6 % par année	3,6 % par année
Accumulation post-65	Ajustement actuariel + Service additionnel et limite 35 années	Service additionnel seulement sans limite de 35 années
Rente normale - avec conjoint - sans conjoint	50% au conjoint survivant Viagère garantie 10 ans	50% au conjoint survivant Viagère garantie 10 ans
Marge pour cotiser à RÉER personnel	600 \$ par année	4,5% du salaire (max 134 833 \$) + 600 \$

* Rente maximale permise en 2013 = 2 696,67 \$ divisé par 2 % = Salaire maximal pour rente de 2 % = 134 833 \$.
Chaque année, cette rente maximale est indexée selon un indice de salaire hebdomadaire moyen au Canada.
Avec un crédit de rente de 1,5 %, le salaire maximal permis serait de 179 778 \$ (c.-à-d., 2 696,67 divisé par 1,5 %)

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

Résumé des cotisations requises

- Déficit accumulé à la date d'actualisation
 - Responsabilité de l'Université
- Nouveau déficit après la date d'actualisation
 - payé selon la formule de financement préétablie (voir page 19)
- Cotisations régulières

Portion du salaire	Pourcentage	Cotisations faites au :	
		Avant Actualisation	Après Actualisation
Jusqu'à 86 111 \$	9% chacun	Régime de retraite	Régime de retraite
86 111 \$ à 134 833 \$ (en 2013)	9% chacun	RÉER personnel, si participant ou participante fait sa cotisation; sinon aucune cotisation	Régime de retraite, participation obligatoire
Excédent de 134 833 \$ (en 2013)	0%	s.o.	s.o.

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

Explications des éléments d'hypothèses actuarielles

- Taux d'escompte
 - Rendement prévu de la caisse de retraite compte tenu de la politique de placement et des exigences actuarielles
- Taux d'inflation
 - Estimation du taux annuel moyen d'inflation pour le futur
- Augmentation de salaire
 - Estimation du taux annuel moyen d'augmentation de salaire pour le futur
- Mortalité
 - Table de mortalité utilisée pour évaluer le coût des pensions
- Prise de retraite
 - Hypothèse sur l'âge de retraite moyen des participants et participantes compte tenu des prestations du régime
- Cessation d'emploi
 - Aucune hypothèse pour cet élément
- Actifs
 - Méthode de lissage pour répartir gains et pertes de placements sur une période de 5 ans

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

Options considérées – Hypothèses actuarielles

Éléments	Actuel	Option préférée sensibilité âge de retraite
Taux d'escompte	6,00 %	6,00 %
Taux d'inflation	2,40 %	2,30 %
Augmentation de salaire	4,25 %	2,80%+ table promotionnelle
Mortalité	UP94 proj. géné.	UP94 proj. géné. avec projection population professeurs et professeures
Prise de retraite (description ici est seulement aux fins des hypothèses actuarielles)	Règle de 90 avec max 65 ans et min 60 ans. Ajouter 1 an à ceux ayant déjà atteint 65 ans	1 an plus tard que hypothèses conservatrices
Cessation d'emploi	Sans changement	Sans changement
Actifs	Méthode de lissage	Méthode de lissage

Hypothèses actuarielles ci-dessus n'ont aucun impact sur les prestations décrites à la page 12

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012
 Évaluation des coûts – Cotisations requises (en % de la masse salariale sans plafond)

Éléments	Régime actuel	Option préférée sensibilité âge de retraite
Déficit actuariel	40 744 000	43 179 000
Cotisations régulières	13,82 % + RÉER	17,52 %
Coût normal	10,86 %	13,66 %
Paiements spéciaux pour effacer déficit sur 15 ans	7,61 %	5,75 %
Total requis	18,47 %	21,85 %
Participants et participantes	6,91 % + RÉER	8,76 %
Université	11,56 % + RÉER	10,65 %
Université avec RÉER (estimation)	13,37 %	s.o.

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012
Évaluation des coûts – Estimations des cotisations en dollars de 2011

Source de cotisations	Régime actuel	Option préférée avec nouvelle mortalité et sensibilité (estimation)	Différence
Régime à prestations déterminées			
• coût d'exercice	4 708 000	5 934 000	1 226 000
• amortissement du déficit sur 15 ans	3 299 000	2 495 000	(804 000)
• sous total	8 007 000	8 429 000	422 000
RÉER (estimation en supposant 100% de participation)	1 569 000	-	(1 569 000)
Total	9 576 000	8 429 000	(267 000)
Participants et participantes (9% jusqu'au plafond salarial)	3 779 000	3 804 000	---
Université	5 797 000	4 625 000	(267 000)
Univ/part.	153%	122%	

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

- Politique de financement
 - Université toujours responsable d'avancer les cotisations additionnelles pour déficit actuariel sur base de continuité à la date d'actualisation
 - Université retient le droit de rééquilibrer les cotisations en excédent du montant payé par les participants et participantes à même les surplus du régime actualisé
 - À partir de la date d'actualisation, la formule de partage des cotisations, incluant toute augmentation, est de 50 % - 50 %.
 - Avenant 22 allouait 25 % des surplus en excédent de 2 000 000 \$ aux retraités et retraitées
 - › Formule établie lorsque les passifs étaient beaucoup moins élevés et que les retraités et retraitées représentaient une faible proportion du total
 - › 2 000 000 \$ est nettement insuffisant pour une gestion responsable des risques pour une caisse avec 190 millions de dollars de passif
 - › Les retraités et retraitées représentent aujourd'hui 50 % des passifs et devraient probablement avoir une part accrue des excédents, lorsque partagés

Préférences exprimées à la rencontre du 26 octobre 2012

- Politique de financement (suite) :
 - Excédent utilisé pour améliorations :
 - › 33 % de l'excédent de 115 % jusqu'à 140 % sur base de nouveaux entrants : et
 - › 100 % de l'excédent de 140 %
 - Déficit, stratégie de recouvrement (ne pas oublier équité intergénérationnelle) :
 - › Augmenter cotisations de 1,25 % pour chaque partie (total de 2,5 %). Augmentation enlevée lorsque taux de provisionnement atteint 115 %
 - › Si pas suffisant,
 1. augmenter la réduction actuarielle pour retraite prématurée à 6,0 % par année pour tous les participants et participantes non admissibles à une retraite prématurée et pour le service futur ;
 2. réduire prestations futures de 0,1 % jusqu'à 1,4 % par année de service au lieu de 1,5 % ;
 3. reprendre les discussions sur l'avenir du régime

Analyses stochastiques

Scénarios évalués – Politique de placement

Classe d'actifs	Actuelle	Optimale 2011
Court terme	2 %	2 %
Obligations univers	38 %	10 %
Obligations long terme	---	28 %
Actions canadiennes	29 %	16 %
Actions américaines	12 %	16 %
Actions étrangères	12 %	16 %
Actions marchés émergents	---	5 %
Fonds de couverture	7 %	---
Immobilier	---	---
Infrastructure	---	---
Total	100 %	100 %

Le portefeuille ultimement choisi devra inclure des considérations pratiques pour la taille de la caisse, les avis du gestionnaire de la caisse et le contexte du marché en temps et lieu.

Analyses Stochastiques

Scénarios évalués – Cotisations (en % de la masse salariale sans plafonds)

Scénario	Cotisations régulières (partage 50/50) *	Paiements spéciaux 15 ans par Université	Cotisations additionnelles totales (partage 50/50)
Actuelle	17,41 %	6,40 %	2,50 %
Optimale 2011	17,41 %	6,40 %	2,50 %
Modifiée	17,41 %	6,40 %	2,50 %
Alternative	17,41 %	6,40 %	2,50 %
Modifiée + 1% de cotisations régulières	18,41 %	6,40 %	2,50 %
Modifiée avec +5% de cotisations additionnelles	17,41 %	6,40 %	5,00 %

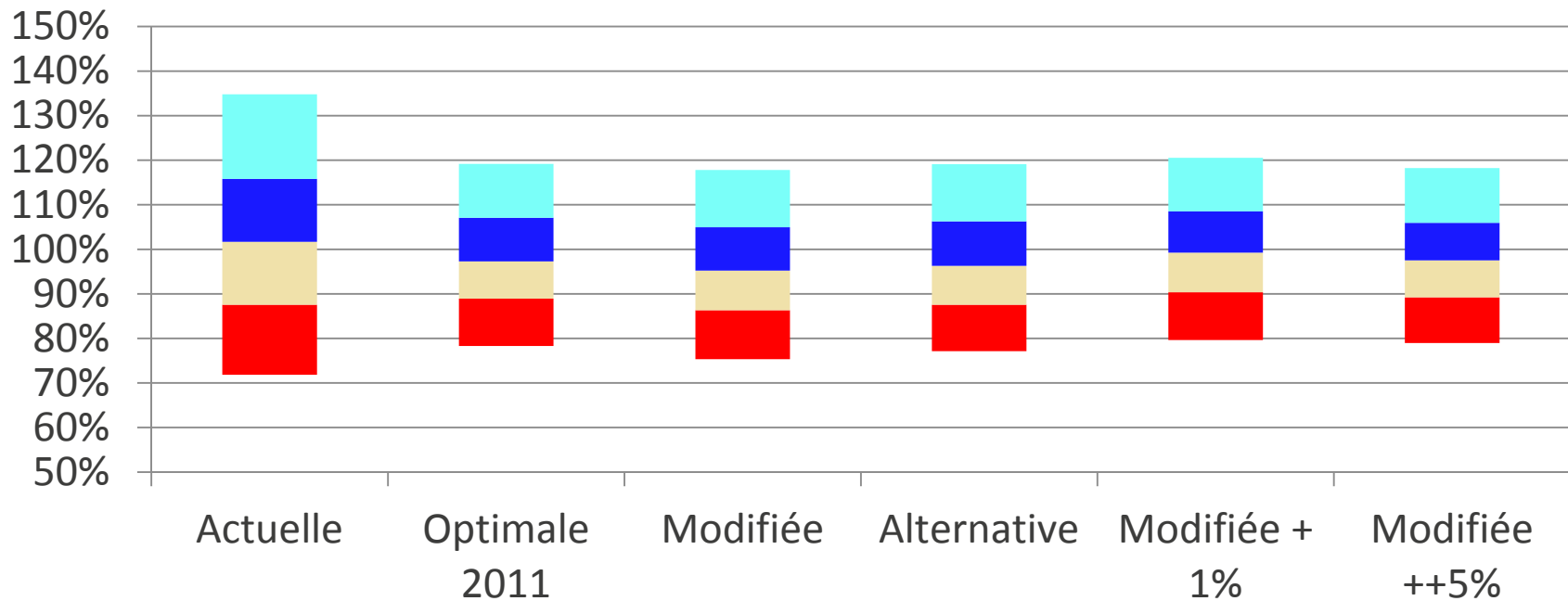
Analyses Stochastiques

Scénarios évalués – Autres commentaires

- Résultats moins bons que pour évaluation 2010 dû aux:
 - Résultats financiers défavorables de 2011
 - Augmentation dans hypothèse d'espérance de vie (table de mortalité)
 - Contexte économique au point de départ moins bon pour obligations
- Tous les scénarios sont calculés à partir des hypothèses conservatrices
 - Marge d'environ 5 % dans les résultats
 - Si marge enlevée, pourcentage de provisionnement serait d'environ 5 % plus élevé que présenté
- Modèle utilise approche prudente de projection de flux de trésorerie
 - Préférable étant donné la nature de ces calculs
- La modeste réduction des prestations futures prévue ainsi comme dernier recours dans la politique de financement vaut environ 4 % à 5 % de pourcentage de provisionnement

Analyses Stochastiques

Scénarios évalués – Distribution taux de provisionnement après 10 ans

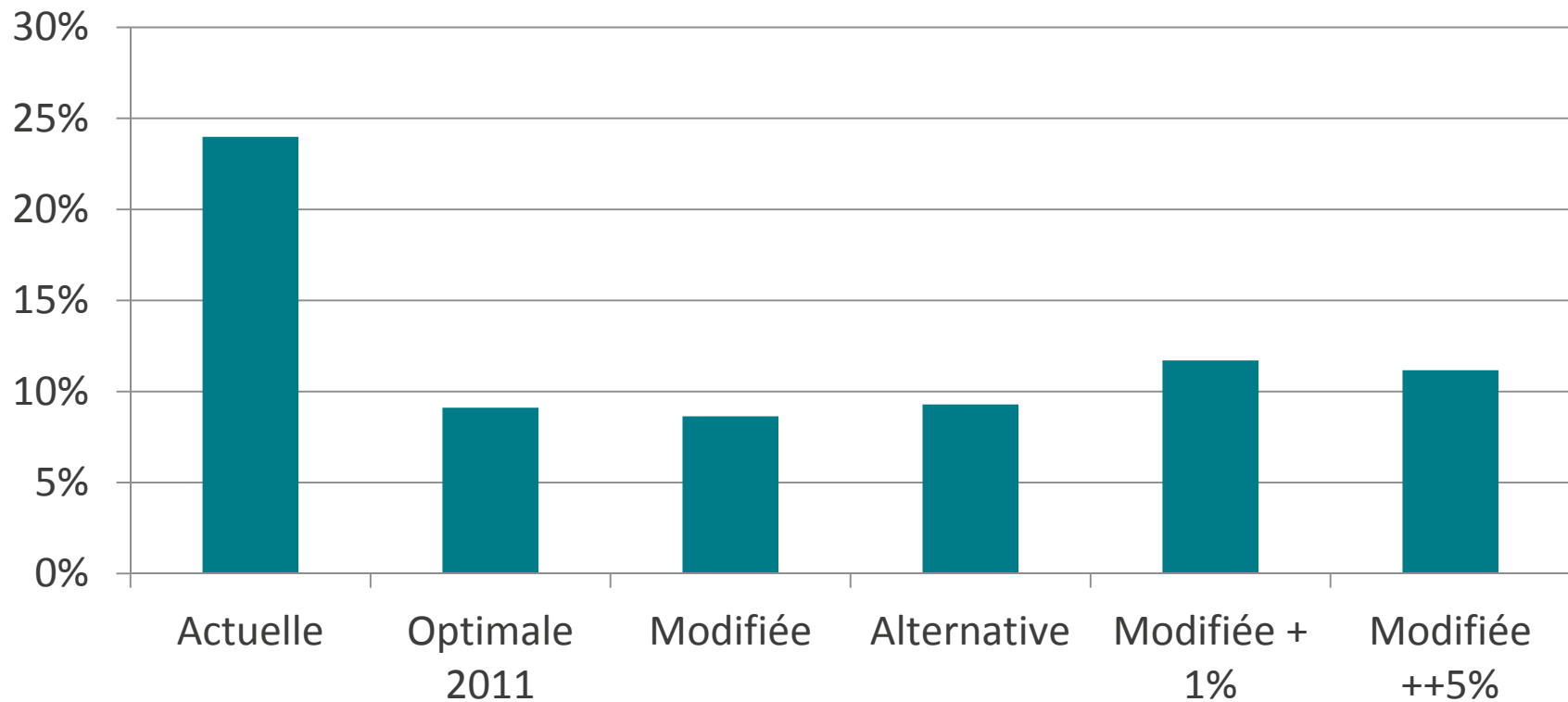


	Actuelle	Optimale 2011	Modifiée	Alternative	Modifiée + 1%	Modifiée ++5%
moyenne	102%	98%	96%	97%	100%	98%
5 ^e pctl	135%	119%	118%	119%	121%	118%
25 ^e pctl	116%	107%	105%	106%	109%	106%
médiane	102%	97%	95%	96%	99%	98%
75 ^e pctl	88%	89%	86%	88%	90%	89%
95 ^e pctl	72%	78%	75%	77%	80%	79%

Analyses Stochastiques

Scénarios évalués – Niveau de récompense mesurer en % de l'IPC cumulatif

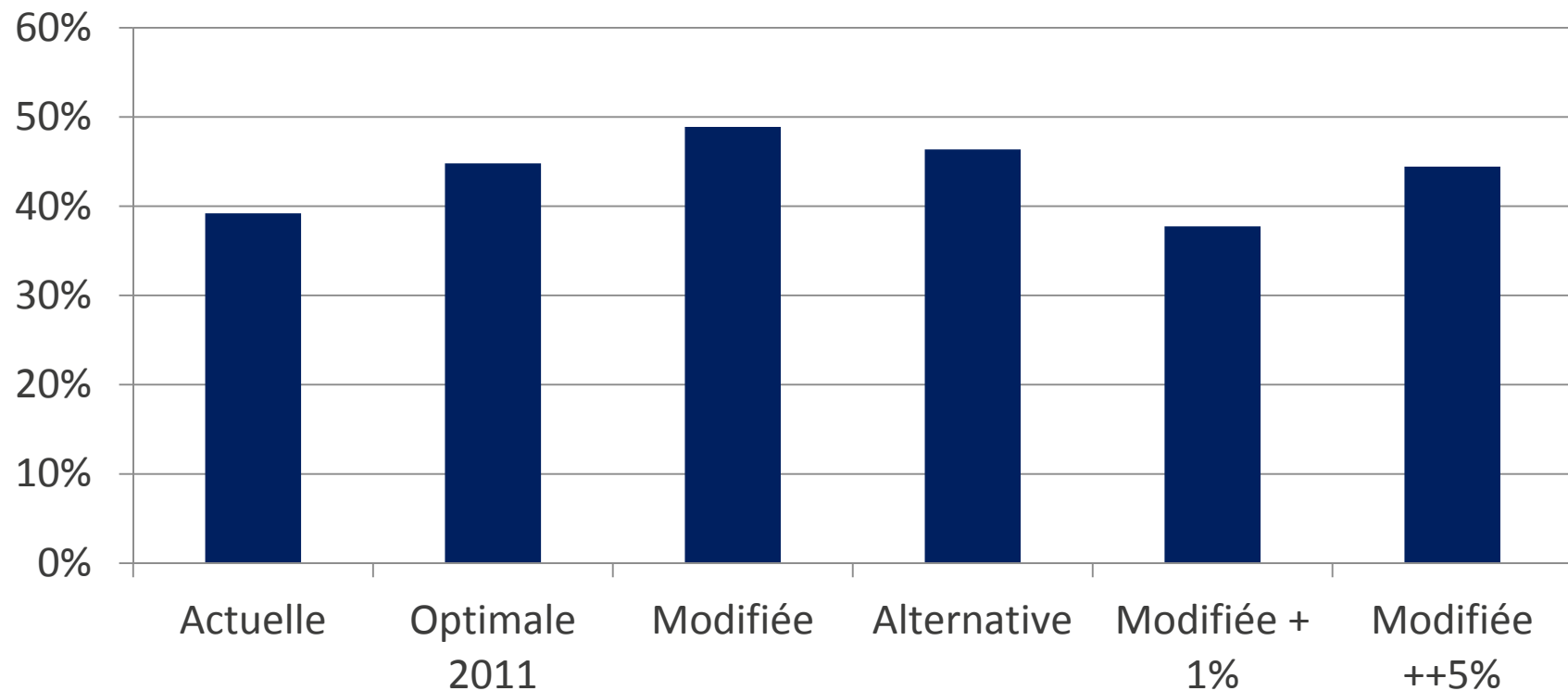
Récompense en % de l'IPC cumulatif sur 20 ans (moyenne pour 2 000 scénarios économiques de 20 ans)



Analyses Stochastiques

Scénarios évalués – Probabilité d’augmentation des cotisations de 2,5 % *

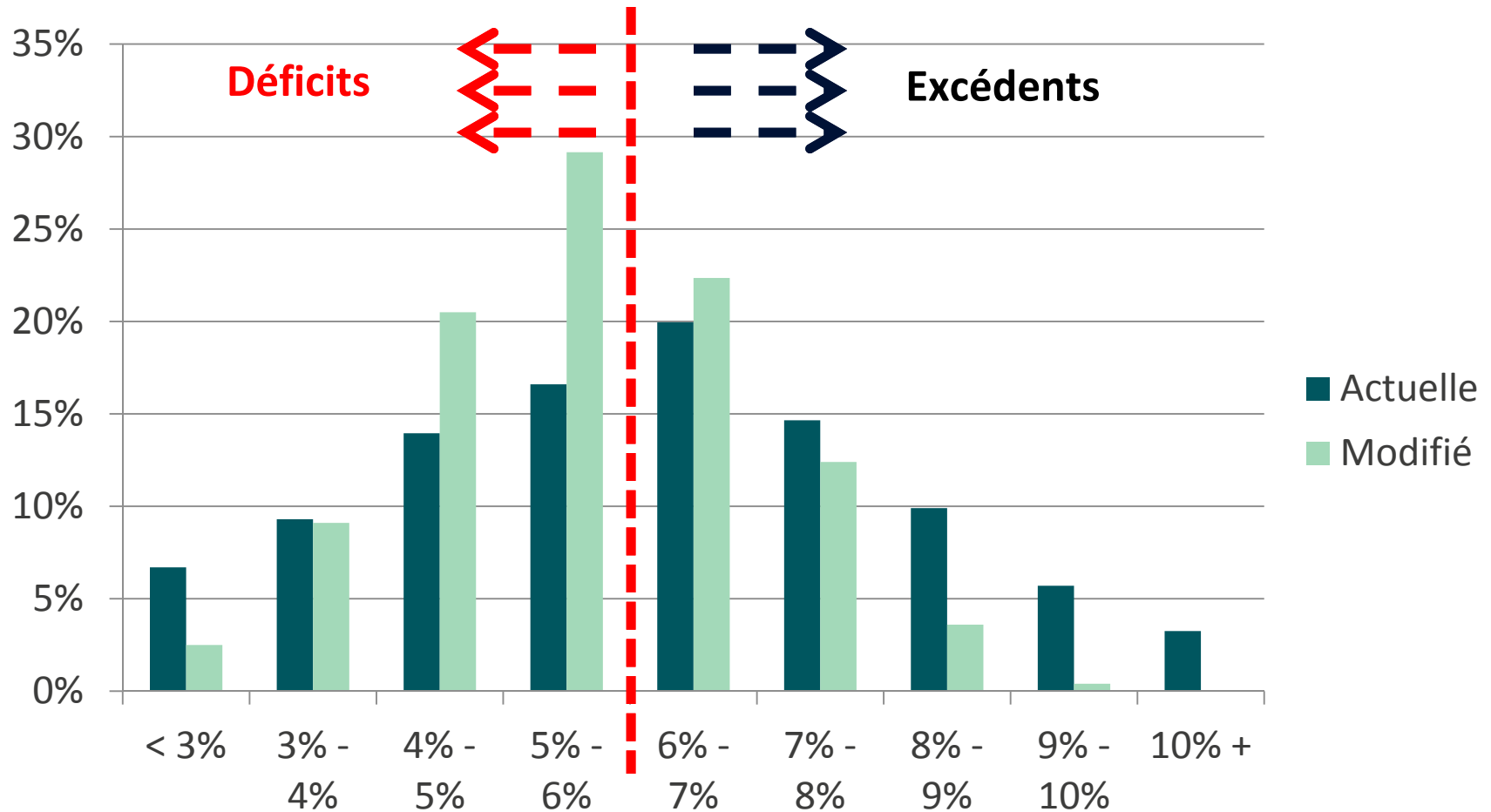
Probabilité que +2,5% cotisations en vigueur*



* + 5 % pour dernier scénario – Modifiée ++ 5 %

Analyses Stochastiques

Scénarios évalués - Distribution des rendements annuels moyens après 20 ans



Analyses Stochastiques

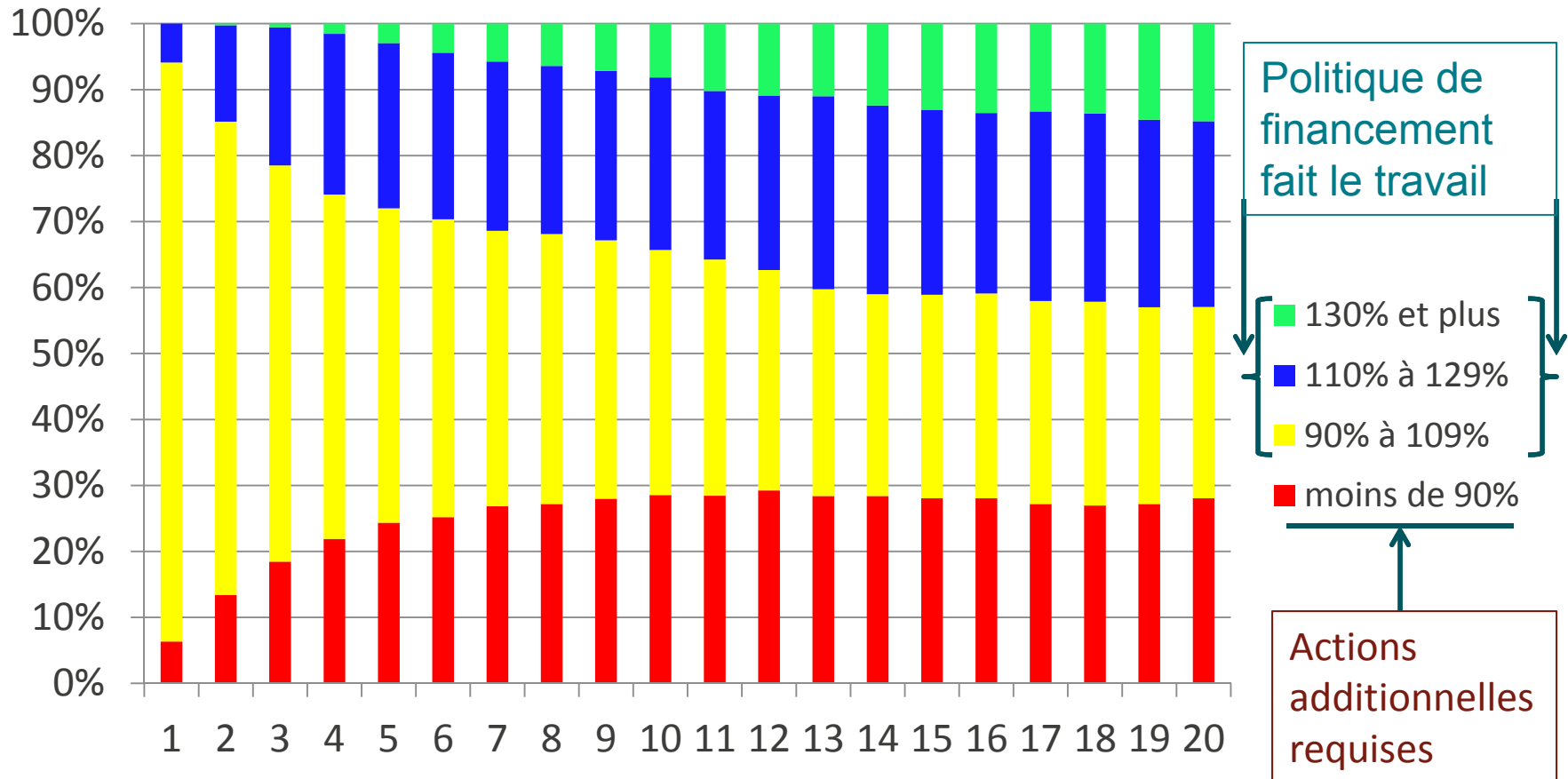
Scénarios évalués - Distribution des rendements annuels moyens après 20 ans

- Dans le contexte économique actuel
 - Politique de placement actuelle
 - › offre meilleure chance de fournir un rendement de 6 % ou plus
 - 53 % actuel vs 39 % modifié
 - › risque de déficits très importants est 2 fois plus grand
 - Probabilité de rendement inférieur à 3 % par année sur 20 ans
 - » 7 % actuelle vs 3 % modifiée
 - › Par contre, potentiel de récompenses également environ 2 fois plus grand
 - Changement de politique de placement exigerait changements des hypothèses actuarielles et des cotisations additionnelles
 - Probablement possible de faire ajustements relativement mineurs à la politique actuelle qui réduirait le risque (à vérifier)

Analyses stochastiques

Scénarios évalués – Politique de placement “Actuelle”

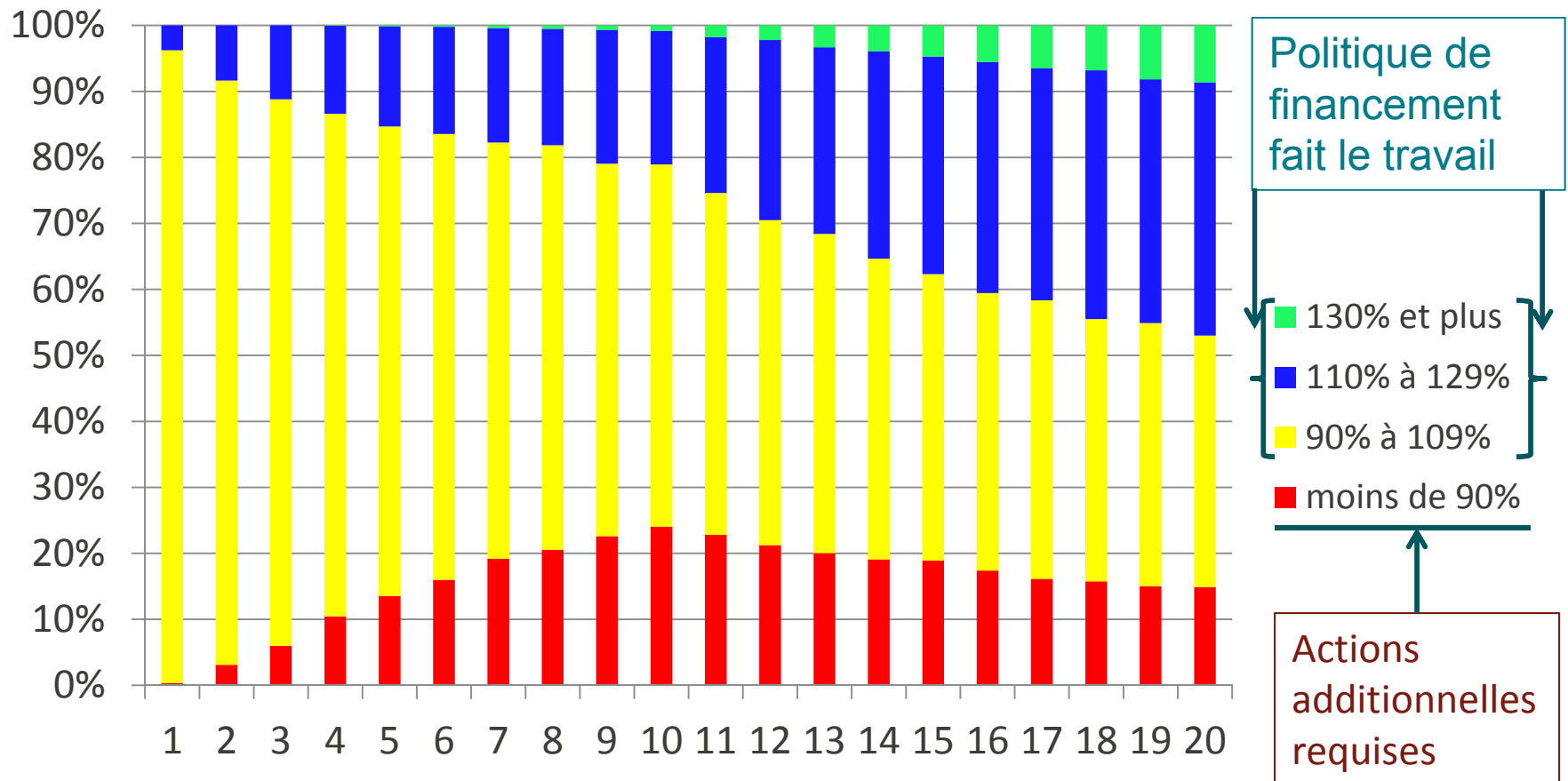
Distribution des pourcentages de financement par années



Analyses stochastiques

Scénarios évalués – Politique de placement “Modifiée + 1 %”

Distribution des pourcentages de financement par années



Analyses stochastiques

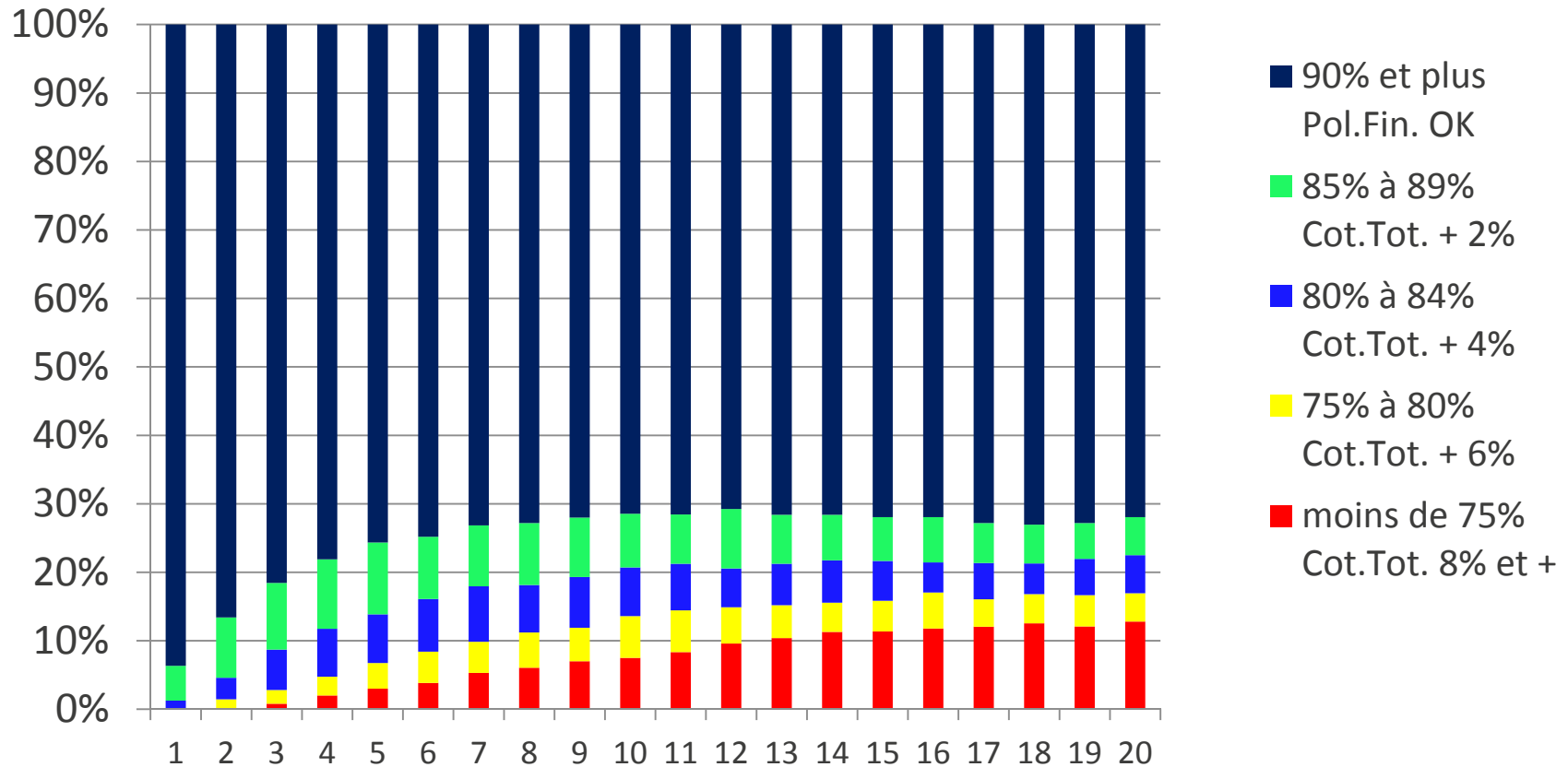
Scénarios évalués – Commentaires préliminaires

- La politique de financement fait son travail pour tout résultat où le taux de provisionnement est de 90 % ou plus
 - Avec la politique de placement actuelle, la probabilité est entre 70 % à 75 % après 7 ou 8 années, et demeure stable par la suite
 - Avec la politique de placement modifiée et 1 % de plus en cotisations sur base permanente, la probabilité est entre 75 % à 80 % à plus long terme (15 ans et plus) et meilleure à très court terme
- Estimation que déficit de 5 % du passif actuariel requiert des paiements spéciaux d'environ 2,5 % de la masse salariale sans plafond. Donc,
 - Entre 85 % et 90 % de taux de provisionnement, les cotisations totales devraient augmenter d'environ 2 % de la masse salariale sans plafond en plus des ajustements requis par la politique de financement
 - Entre 80 % et 85 %, on obtient 4 % de la masse salariale et ainsi de suite
- Afin de vous permettre de mieux évaluer le risque, nous avons repris les deux tableaux précédents en examinant de plus près les résultats inférieurs à un taux de provisionnement de 90 %

Analyses stochastiques

Scénarios évalués – Politique de placement “Actuelle”

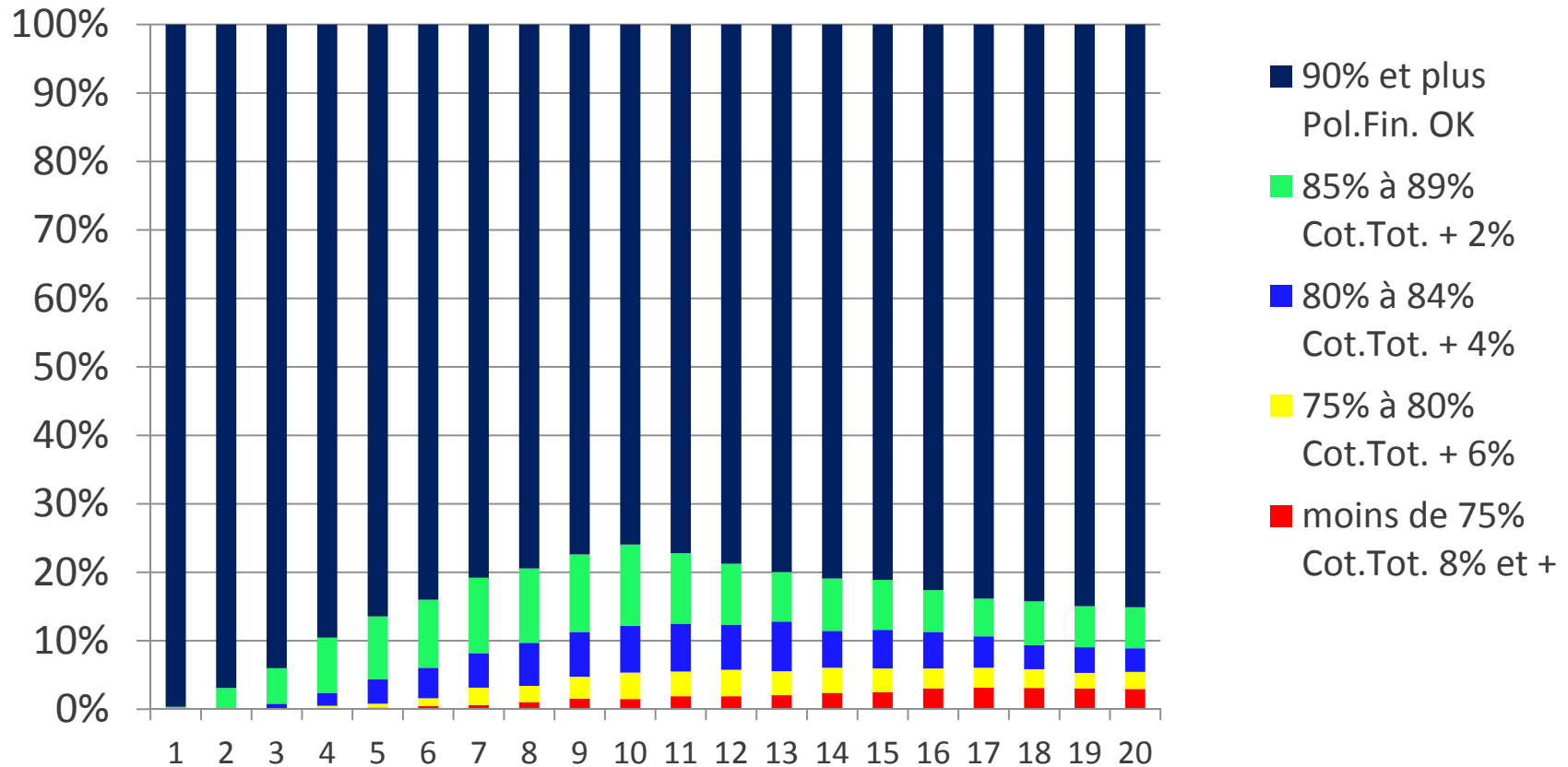
Distribution des pourcentages de financement par années pour résultats en bas de 90 %



Analyses stochastiques

Scénarios évalués – Politique de placement “Modifiée + 1 %”

Distribution des pourcentages de financement par années pour résultats en bas de 90 %



Analyses stochastiques

Scénarios évalués – Commentaires additionnels

- La politique modifiée + 1 % de cotisations sur base permanente, diminue fortement la probabilité de besoin d'augmenter les cotisations par plus de 8 % de la masse salariale (en plus des cotisations actuelles et du 2,5 % prévu dans la politique de financement)
 - À plus long terme, probabilité de moins de 5 % par rapport à probabilité de plus de 10 % pour la politique actuelle
 - Par contre, il y a 1 % de cotisations additionnelles en permanence avec ce scénario
- Si diminué ce risque est jugé important, l'illustration démontre une approche possible

Sommaire

- Si le risque est jugé acceptable par le comité, l'ABPPUM et l'Université et si les modifications proposées sont acceptables à toutes les parties incluant la surintendante des pensions :
 - Possible d'actualiser le régime selon les éléments de prestations à la page 12 avec la politique de placement actuelle
 - Suggère calcul de cotisations et analyses finales basées sur hypothèses actuarielles avec sensibilité sur âge de retraite

Sommaire

- Examiner ajustements possibles à la politique de placement actuelle avec Assomption Vie et faire analyses requises
- Définir priorité d'utilisation des excédents lorsque disponible :
 1. Réserve pour risque futur
 2. Rééquilibrer les cotisations de l'Université pour revenir à un partage 50-50 des cotisations passées
 3. Augmenter les rentes des retraités et retraitées, possiblement avec un facteur d'équilibre donnant plus d'augmentation aux retraités et retraitées de plus longue date pour reconnaître période depuis la retraite et le fait qu'aucun ajustement pour inflation n'a été donné depuis les années 1990

Sommaire

- Pour réduire le risque davantage, les options sont :
 - Augmenter les cotisations maintenant et réduire risque de placements (telle la politique modifiée + 1 %)
 - Considérer un régime à risques partagés
- Y a-t'il d'autres analyses requises?
- Quelles sont les prochaines actions requises avant de pouvoir communiquer avec les participants et participantes?

ANNEXE A

ÉNONCÉS DE PRINCIPES

Énoncé de principes

Étant donné qu'il est impossible pour le régime de contenir une garantie absolue des prestations à un coût abordable;

Étant donné que les ressources financières de l'Université et des participants et participantes sont limitées;

Étant donné que l'apport du régime à l'épargne retraite des participants et participantes est un atout important pour l'Université;

Il est important que le régime soit fondé sur de solides principes.

Les principes qui guideront l'actualisation du régime de retraite sont les suivants :

Transparence dans la gestion des risques

Le partage des risques doit être clairement établi et refléter un certain équilibre entre l'Université et toutes les classes de participants et participantes.

Le partage des excédents doit être en accord avec le partage des risques et être basé sur la prudence.

Les risques associés à la politique de placement et les raisons de ce choix doivent être basés sur des considérations reflétant un bon équilibre entre les coûts et la variabilité potentielle des résultats financiers.

Énoncé de principes

Prestations

Le régime doit être conçu de sorte que les participants et participantes puissent avoir une confiance élevée que le régime va livrer les prestations décrites dans le règlement.

Les prestations de retraite devraient permettre à un participant ou une participante ayant servi l'Université pendant une longue période de prendre une retraite avec dignité compte tenu du salaire payé avant la retraite.

Les prestations fournies par le régime et les limitations inhérentes doivent être clairement établies et communiquées afin de permettre aux participants et participantes d'être en mesure de bien planifier leur retraite.

Gouvernance

Le mode de gouvernance et les rôles et responsabilités des intervenants doivent être clairement établis et permettre une gestion efficace du régime.

Équité intergénérationnelle

Reconnaissant qu'une équité parfaite est irréaliste, chaque classe de participants et participantes mérite une considération équivalente dans les décisions de partage de risques et d'excédents.

Réglementations

Le régime doit respecter les lois applicables.

Le régime devrait permettre une utilisation efficace des limites imposées par la loi de l'impôt sur l'épargne retraite afin de permettre une certaine flexibilité aux participants et participantes dans leurs planifications financières personnelles.

Coordination des intérêts de tous les intervenants

Le régime doit permettre un traitement équitable et parallèle de toutes les classes de participants et participantes et de l'Université.

ANNEXE B

DÉTAILS DES MODIFICATIONS POSSIBLES AU RÈGLEMENT DU RÉGIME

Étape 1 – Modifications au régime

- Modifications possibles séparées en quatre catégories :
 - Gestion de risque – nécessaire peu importe structure après actualisation
 - Désirable – aide à clarifier certains points et éliminer risques potentiels
 - Administrative – pas d’impact sur participation et indépendant de l’actualisation
 - Actualisation – reliée à l’actualisation du régime

Étape 1 – Modifications au régime

Examen du règlement actuel - Risque			
Article	Situation actuelle	Problème	Suggestions
2.15 Intérêts	Rendement de la caisse minimum 0	Cotisations volontaires favorisées aux dépens de l'ensemble de la participation	Cotisations régulières : Taux 5 ans alloué par la loi Autres cotisations – rendement actuel de la caisse
2.21, 5.06 et 8.04 Absences temporaires	Règle d'achat de service passé	Pourrait résulter en un achat à coût moindre que la valeur à payer à la cessation de service	Plus élevé de la valeur présente et la valeur de rachat ou 2 x cotisations régulières si acheté en dedans de 6 mois
6.01 Date et âge de retraite normale	Âge de retraite normale défini comme 65 ans et comme âge ou règle de 90 atteinte après 60 ans	Cause d'ambiguïté possible et augmente passif de solvabilité Normalement régimes utilisent 65 ans	Définir comme : âge normal de retraite comme le 1 ^{er} juillet coïncidant avec, ou suivant, l'atteinte de 65 ans
9.04 Valeur de rachat	Est-ce que le régime permet valeur de rachat après l'admissibilité à une rente immédiate?	Permet une sélection contre la caisse lorsque taux d'intérêt sont faibles et potentiellement augmente coût du régime	Si oui, éliminer le droit à une valeur de rachat après avoir atteint admissibilité à une rente de retraite immédiate
14.12 Espérance de survie réduite	Semble offrir un choix aux retraités et retraitées d'obtenir pleine valeur si espérance de vie réduite	Permet une sélection contre la caisse et augmente coût du régime	Clarifier qui est admissible ainsi que la base de calcul et modifier si nécessaire

Étape 1 – Modifications au régime

Examen du règlement actuel - Désirable			
Article	Situation actuelle	Problème	Suggestions
5.05 Participation après la retraite	Ne peut recevoir une pension et cotiser au régime	Pas pratique si la retraite progressive est introduite comme une option à la retraite	Modifier si la retraite progressive est ajoutée
6.03 Retraite différée	Meilleur des 2 mondes accumule service et reçoit équivalent actuariel (sujet à révision avec élimination de la retraite obligatoire)	Pratique commune est d'offrir soit la continuation des cotisations et services ou l'ajustement actuariel, mais pas les deux	Offrir la continuation du service jusqu'au maximum sans ajustement actuariel
8.02 Cotisations maximales	Loi de l'impôt permet maintenant montant additionnel	Limite la flexibilité pour réagir à des scénarios économiques difficiles	Adapter au maximum courant
8.03 Droits maximaux	Cotisations cessent après rente maximale atteinte	Limite l'accumulation de service additionnel et cotisation à la caisse	Enlever le maximum de service
11.05 Droit d'achat de rente de survivant	Offrent aux survivants une option d'achat de rente à même le régime	Risque additionnel en vendant des rentes. Espérance de vie pour acheteur meilleur que la moyenne. Important que base de calcul soit correcte.	Éliminer si aucune contrainte légale

Étape 1 – Modifications au régime

Examen du règlement actuel - Administrative

Article	Situation actuelle	Problème	Suggestions
4.03 Fonctions et pouvoirs du comité	Responsable des calculs, mais pas du choix de l'administrateur	S'assurer que cela ne représente pas un risque personnel pour les membres du comité de retraite	Clarifier dans modèle de gouvernance

Étape 1 – Modifications au régime

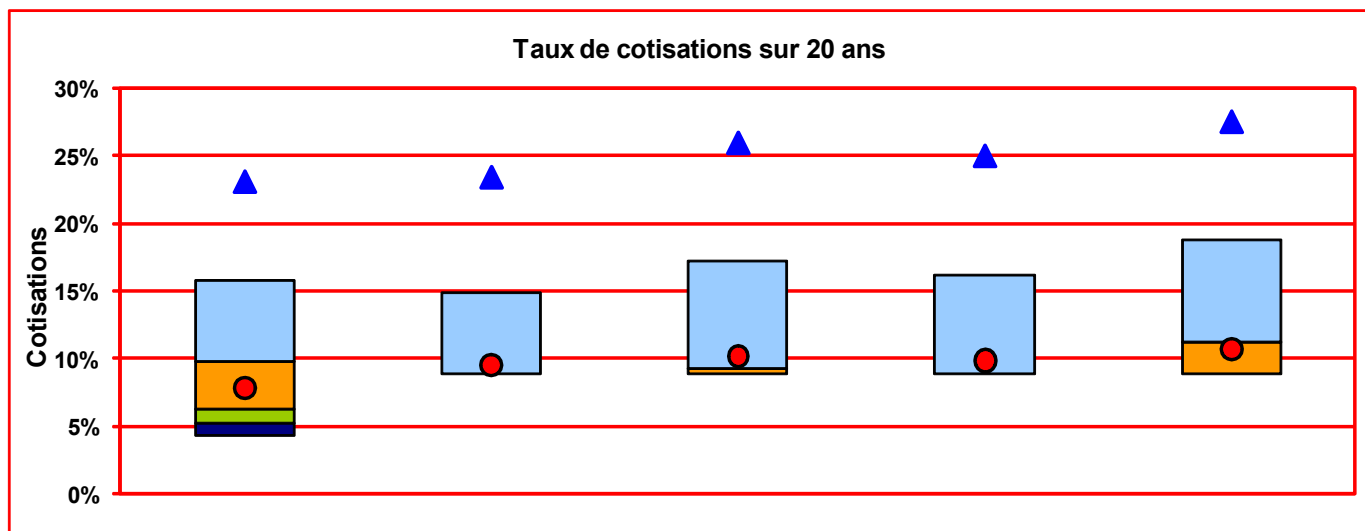
Examen du règlement actuel – Actualisation			
Article	Situation actuelle	Problème	Suggestions
7.02 Rente maximale	Plafond salarial de 86 111 \$	Valeur du régime est en déclin. Ultimement, ceci mène à un régime à cotisations déterminées	Augmenter selon les moyens financiers et objectifs de remplacement de revenu à la retraite
7.04 Rente normale	Réversible à 50 % pour participant et participante avec conjoint ou conjointe et garantie dix ans pour les autres	Garantie de X ans pour tous (même valeur avec ou sans conjoint ou conjointe)	Aucun changement
8.06 Contributions employeurs	Pas de plafond	Contributions pourraient excéder capacité de payer	Adapter avec l'actualisation du régime
8.07 Cotisations additionnelles	Pratiquement pas de marge disponible	Épargne retraite pas efficace du côté impôt pour les plus jeunes	Adapter avec l'actualisation du régime
16.01 Disposition du surplus	Réserve prévue lorsque des surplus sont présents est insuffisante	Disposition est désuète	Adapter avec l'actualisation du régime

ANNEXE C

APERÇU DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Résultats initiaux – Contributions patronales avec politique de placement actuelle

Avec politique de placement actuelle, toutes les options résultant en un risque important de cotisations possiblement trop élevées.



Profs	SQ	1,4% sans R90	1,4 %	1,5% sans R90	1,5 %
● moyenne	7.81%	9.50%	10.13%	9.79%	10.61%
5e percentile	4.25%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%
25e percentile	5.21%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%
médiane	6.24%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%
75e percentile	9.65%	8.76%	9.23%	8.76%	11.17%
95e percentile	15.74%	14.80%	17.19%	16.14%	18.67%
▲ pire des cas	23.00%	23.33%	25.87%	24.91%	27.44%

Résultats subséquents –

1,5 % salaire final 3 ans pour service futur sans Règle 90

Classes d'actifs	Actuelle	Option A	Option B	Option C	Option D
Revenu fixe - court terme	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Revenu fixe - univers	38 %	10 %	11 %	11 %	12 %
Revenu fixe - long terme	0 %	38 %	40 %	33 %	28 %
Actions canadiennes	29 %	10 %	5 %	11 %	12 %
Actions américaines	12 %	10 %	11 %	11 %	12 %
Actions internationales	12 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Fonds de couverture	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Immobilier	0 %	12.5%	13%	13.5%	14 %
Infrastructure	0 %	12.5%	13%	13.5%	14 %
Risque (IC 95 % cotisations)	14,93 % X	11,46 % ✓	11,29 % ✓	11,49 % ✓	11,60 % ✓
Récompense (millions)	51 \$	29 \$	23 \$	34 \$	40 \$

En changeant la politique de placement et utilisant un critère de cotisations patronales n'excédant pas 12 % dans 95 % ou plus des scénarios économiques, une prestation de 1,5 % sans Règle 90 semble abordable avant de considérer les résultats de 2011

Résultats subséquents –

1,5 % salaire final 3 ans pour service futur sans Règle 90

- Politique de placement optimisée doit être réexaminée étant donné allocation importante à des classes d'actifs avec peu de liquidité (moins d'immobilier et infrastructure) et changement économique (baisse des taux d'intérêt)
- Analyses additionnelles devraient aussi comprendre une reconnaissance des changements extérieurs depuis la dernière rencontre (voir page 12)